SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AIDES- SOIGNANTS

(HORS VAE ET ASHQ ET AGENTS DE SERVICE HOSPITALIER)

NOTICE D'INFORMATION : RENTREE JANVIER 2027

EN COMPLEMENT DU DOCUMENT DE L'ARS « INFORMATIONS AUX CANDIDATS »

Le dossier d'inscription et la notice d'Information sont disponibles en téléchargement sur notre site Internet

La pré-inscription est obligatoire

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Instruction N°DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 et l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 29 avril 2026 relatif à l'articulation entre Parcoursup et les modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de puériculture

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.
Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

LES VOIES D'ACCES A LA FORMATION

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'aide-soignant, tous les candidats n'ont pas la même modalité de sélection :

- Accès en formation initiale ou en formation professionnelle continue :
 - Un écrit sur place d'une dizaine de lignes aux candidats non-bacheliers ou non-inscrits aux épreuves du baccalauréat, durée 20 minutes.
 - Pour les titulaires du baccalauréat ou équivalence, pas d'écrit.

- Accès via Parcoursup et ayant sollicité la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) pour des candidats classés en IFSI en liste complémentaire et non admis à la phase de sélection ET titulaires d'un bac ASSP, SAPAT ou ST2S.

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

LES DISPENSES D'UNITES DE FORMATION

La formation en IFAS prend en compte le parcours antérieur/

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture *(ancien référentiel relevant de l'arrêté du 16/01/2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10/06/2021)*
- Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier *(référentiel relevant de l'arrêté du 26/01/2006)*
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social 2016, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social 2021
- Titre Professionnel Assistant de Vie Aux Familles
- Titre professionnel Agent de Service Médico-social
- BAC Pro Accompagnement, Soins, Services à la personne (ASSP)
- BAC Pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

LA SELECTION DES CANDIDATS

Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Pièces constituant le dossier de sélection à classer dans l'ordre ci-dessous :

- Une pièce d'identité ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Une attestation d'inscription en classe de terminale pour les candidats inscrits en classe de terminale,
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive…) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.
Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

CALENDRIER DE LA SELECTION

Ouverture des inscriptions	Lundi 6 juillet 2026
Date limite de dépôt du dossier de candidature	Vendredi 02 octobre 2026 **(23H59)** Cachet de la poste faisant foi
Entretien	Du 15 septembre au 12 novembre 2026
Affichage des résultats	Mardi 17 novembre 2026 à 10h00
Nombre de places proposées (sous réserve de confirmation de report)	• 41 places pour les candidats avec un financement CRIF • 10 places pour les ASHQ ou Agents de service • 5 places pour les candidats ayants un autre financement (transition-professionnelle)
RENTREE	• Lundi 04 janvier 2026

MODALITES DE SELECTION ET ATTENDUS POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Pour tous les candidats (hors apprentis), sélection sur dossier et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation.
Pour les candidats titulaires du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité Française ou d'une équivalence Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ou inscrits en terminale, il n'y a pas d'épreuve écrite sur place.
Pour les autres, rédaction sur place avant l'entretien d'un écrit d'une dizaine de lignes complétant le dossier (en Île-de-France, la durée pour composer est de 20 mn) ; l'écrit doit être en lien avec les attendus de la formation et porte sur une situation personnelle ou professionnelle vécue ou le projet professionnel du candidat et sa motivation à devenir aide-soignant.
Le jury de sélection est composé d'un binôme d'évaluateurs (un formateur et un aide-soignant).
Les connaissances et aptitudes peuvent-être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Il est demandé de préciser, lors de l'inscription aux épreuves de sélection, si un aménagement particulier est nécessaire lors de l'entretien. Il est impératif de transmettre la notification MDPH indiquant cet aménagement.

RESULTATS DE LA SELECTION

À l'issue de la sélection, le jury d'admission, présidé par le directeur de l'Institut de formation, établit la liste de classement.
Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Les résultats seront affichés à la Fondation Chaptal et publiés sur notre site internet www.fondationleoniechaptal.fr, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.
Chaque candidat est informé personnellement par voie postale de ses résultats.

Le candidat admis doit confirmer son entrée en formation dans les deux jours qui suivent l'affichage des résultats.
La date limite est fixée au **jeudi 19 novembre 2026 à 23h59,** dernier délai. **Le dossier doit être transmis soit par voie postale (Cachet de la poste faisant foi), soit déposé directement au secrétariat (ouvert de 8h30 à 17h) ou dans la boîte aux lettres de la Fondation.**
Passé ce délai, le candidat qui ne s'est pas manifesté, est présumé avoir renoncé au bénéfice des épreuves de sélection.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

DURÉE DE VALIDITÉ DES RÉSULTATS DES ÉPREUVES

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission

Extrait de l'Art. 8 du titre I : « Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit »

REPORT DE FORMATION :

Extrait de l'article 13 du titre II : « Par dérogation à l'article 8, le Directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débuter sa formation. Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.»

ADMISSION EN FORMATION

L'admission définitive en formation d'Aide-Soignant est subordonnée :

- **A la production au plus tard le jour de la rentrée** d'un certificat médical d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- **A la production avant la date d'entrée au premier stage** d'un certificat médical (obligation d'immunisation et de vaccination).

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	▪ **DT POLIO (Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite)** ▪ **HEPATITE B**

Prenez dès maintenant rendez-vous chez votre médecin pour vérifier votre schéma vaccinal.

Attention : la vaccination contre l'hépatite B nécessite plusieurs injections à intervalles réguliers puis une sérologie voire davantage selon votre statut d'immunisation. Si vous n'êtes pas vacciné(e), nous vous recommandons de commencer votre schéma vaccinal dès maintenant.

Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations OBLIGATOIRES, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage (1er stage planifié le 08 février 2027).

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Les modalités de financement doivent être finalisées pour le jour de la rentrée.

Le financement de votre formation diffère selon votre situation.

Il est donc impératif de **vous renseigner dès votre inscription à la sélection sur les éventuelles démarches à entreprendre**.

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants est subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France pour les publics éligibles suivant la formation à temps plein.

*Par exception, les élèves issus des **Baccalauréats Professionnels « Accompagnement, Soins, Services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires »**, et inscrits en parcours partiel tel que défini dans l'arrêté du 21 mai 2014, sont éligibles à la subvention régionale à condition qu'ils respectent les critères d'éligibilité.*

Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

STATUTS ELIGIBLES A LA SUBVENTION REGIONALE FORMATION GRATUITE – NOMBRE DE SUBVENTIONS LIMITÉES

- Les jeunes de moins de 26 ans **en poursuite d'études sans interruption** (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant),
- Les titulaires des bacs ASSP et SAPAT à condition qu'ils respectent les critères d'éligibilité
- Les jeunes de moins de 26 ans **avec interruption de scolarité de moins de 2 ans** avant le démarrage de la formation,
- Les jeunes dont **le service civique** s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- Les **demandeurs d'emploi** inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail,
- Les bénéficiaires d'un **PEC** (Parcours Emploi Compétences),
- Les bénéficiaires du **RSA** (Revenu de Solidarité Active),
- Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées aux regards des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.
- Les apprenants relevant du **SPRF** (Service Public Régional de Formation)

STATUTS NON ELIGIBLES A LA SUBVENTION REGIONALE – FORMATION PAYANTE

- Les agents publics (y compris en disponibilité),
- Les salariés du secteur privé,
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par TRANSITIONS PRO,
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Les apprentis,
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Les CURSUS PARTIELS;
- Les médecins et les sage-femmes diplômés à l'étranger.

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

PAS DE SUBVENTION PAR LA REGION ILE DE FRANCE
POUR LES FORMATIONS EN CURSUS PARTIEL TITRES (sauf pour les titulaires d'un BAC ASSP ou SAPAT à condition qu'ils respectent les critères d'éligibilité)

POUR UNE PRISE EN CHARGE DU COÛT DE FORMATION AUTRE QUE LA RÉGION

Les dossiers de demande de prise en charge financière doivent être déposés
3 à 6 mois avant le début de la formation auprès des organismes financeurs,
même si les résultats ne sont pas encore connus.

- Si vous êtes **SALARIÉ**
 Vous devez impérativement prendre contact avec **le service Formation Continue** ou **la Direction des Ressources Humaines** de votre établissement pour envisager votre prise en charge.
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur les sites:

OPCO SANTE : https://www.opco-sante.fr
TRANSITIONS-PRO ILE DE FRANCE : www.transitionspro-idf.fr
ANFH OPCA de la fonction publique : www.anfh.fr/agents/financer-un-projet-de-formation

- Si vous êtes **INSCRIT A FRANCE TRAVAIL**
 Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour élaborer votre projet de formation, faites une demande d'Aide Individuelle à la formation (AIF).

- Si vous souhaitez mobiliser votre **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION** (CPF)
 Consultez le site officiel www.moncompteactivite.gouv.fr



A compter du 10 juin 2021, afin de garantir au mieux les droits de l'usager, l'organisme de formation doit respecter ***un délai obligatoire de 11 jours ouvrés*** *entre la date d'envoi de sa proposition de commande et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition*

POUR INFORMATION :
Que vous soyez salarié ou en recherche d'emploi, vous pouvez bénéficier du **CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP).**
C'est un dispositif d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle pour concrétiser son projet. Il est assuré par des conseillers d'organismes habilités.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
https://www.infocep.fr/entreprises/guides/tout-savoir-sur-le-conseil-en-evolution-professionnelle

AIDE FINANCIERE AU COURS DE LA FORMATION

LA BOURSE RÉGIONALE s'adresse aux élèves admis en formation dans un établissement dont la formation est agréée par la Région Île-de-France. Son attribution est conditionnée par les revenus de la famille ou de l'élève.

Pour être éligible, vous devez

- Être de nationalité française ou ressortissant d'une pays de l'Union européenne ou étranger en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation,

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

- Être inscrit en formation initiale en CURSUS COMPLET,
- Aucune condition d'âge n'est requise.
- Suivre une formation à temps plein. A noter que pour les titulaires d'un BAC ASSP, SAPAT ou CAP « Accompagnant éducatif de la petite enfance » peuvent bénéficier du financement régional même s'ils ont des dispenses de formation.

Sont concernés

- Les élèves en formation initiale en CURSUS COMPLET
- Les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés.
- Les bénéficiaires du RSA socle majoré.

CONTRAT D'ALLOCATION ÉTUDE (CAE)

Les élèves ont la possibilité de bénéficier d'un CAE avec un établissement ou service médico-social, situé dans la région d'Île-de-France, en contrepartie d'un engagement d'exercer dans l'établissement pour une durée de 18 mois après sa diplomation.
Les élèves ayant déjà passé un contrat avec un établissement du secteur médico-social (CFA, autres CAE, etc.) ne sont pas
éligibles à ce dispositif. Consultez la liste des offres et retrouvez toutes les informations sur les CAE sur
https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes

COÛT DE FORMATION- JANVIER 2027

Lors du dépôt de votre dossier d'admission à la formation, vous devrez obligatoirement vous acquitter :	
DROITS D'INSCRIPTION	100 €
CONTRIBUTION FORFAITAIRE	170 €

	Total heures	Coût de Formation EMPLOYEUR	Coût de Formation INDIVIDUEL
CURSUS COMPLET	**1540 h** **770 h de Théorie** **770 h de stage**	**7995 €**	**7 100 €**

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION (NOTICE EXPLICATIVE POUR S'INSCRIRE EN DERNIRE PAGE DE CE DOCUMENT)

Vous devez nous adresser votre dossier avec les pièces suivantes

au plus tard le 02 octobre 2026(23h59)

Par voie postale *(le cachet de la poste faisant foi)*

FONDATION LÉONIE CHAPTAL
SECRÉTARIAT IFAS
19 rue Jean Lurçat - Le Haut du Roy
95200 SARCELLES

OU directement au secrétariat ou dans la boite aux lettres de la Fondation

VOUS DEVEZ CLASSER LES PIÈCES DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS :

1. La FICHE D'INSCRIPTION (fiche obtenue à la fin de votre pré-inscription) ;
2. La photocopie de votre carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité.
 Pour les ressortissants étrangers, photocopie recto/verso de votre Titre de Séjour valide à l'entrée en formation ;
3. Une lettre de motivation manuscrite à l'attention de Monsieur JANUEL, Directeur du Campus Santé Excellence et de la Recherche ;
4. Un Curriculum Vitae ;

Selon votre situation, vous devez nous transmettre :

5. Une attestation d'inscription en classe de terminale pour les candidats inscrits en classe de terminale,
6. La photocopie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ;
7. La photocopie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
8. Les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

recommandations de l'employeur ou des employeurs ;

9. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive…….) en lien avec la profession d'Aides-Soignants;

10. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel : vous devez produire une Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou à défaut tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

11. 2 photos d'identité récentes (format standard avec nom au dos) dont une collée sur la FICHE D'INSCRIPTION

12. Compléter et signer les pages 3 et 4 **« STATUT ACTUEL »** et « **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** » du dossier d'inscription téléchargé.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER ÉTANT UN DES CRITÈRES DE SÉLECTION
AUCUNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE DONNÉE

VOTRE CONVOCATION À L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN VOUS SERA ADRESSÉE PAR MAIL

CONSULTEZ VOTRE BOITE DE RÉCEPTION AINSI QUE VOS COURRIERS INDÉSIRABLES (SPAMS)

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat ou contactez par mail notre DPO (dpo@fondation-chaptal.fr).

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'État (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si la Fondation en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

JE SOUSSIGNE(E),

(NOM / Prénom)

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la Fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'informations pour candidater à la FORMATION d'Aides-Soignants.

Fait à , le

Signature du candidat suivie de la mention «Lu et approuvé»

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**

NOTICE EXPLICATIVE POUR VOUS INSCRIRE

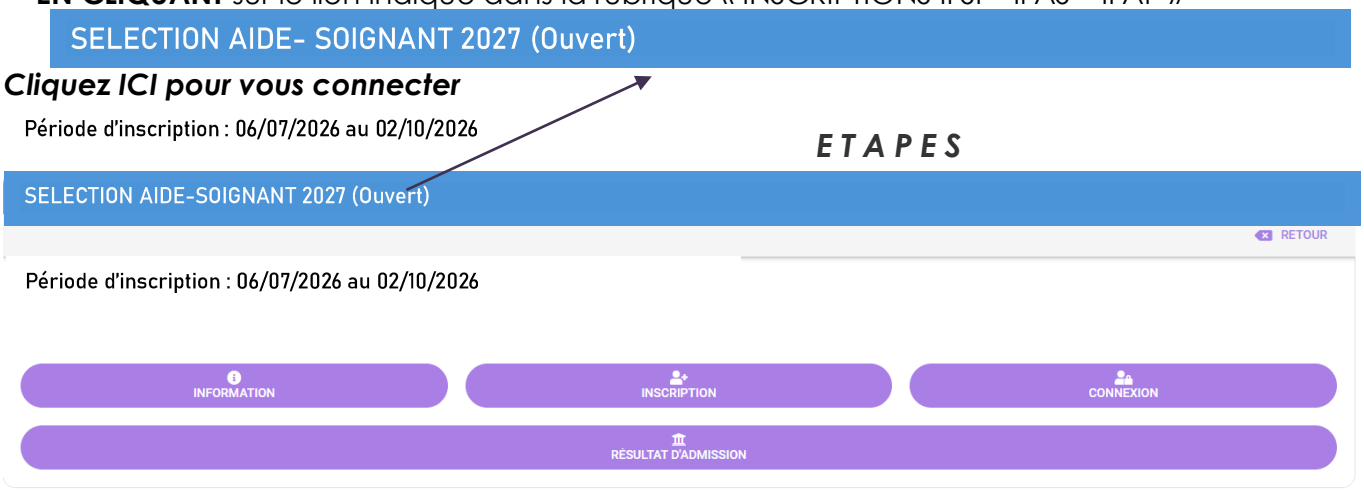
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE RETENU.

TOURNEZ LA PAGE SVP

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

via le site de la Fondation www.fondationleoniechaptal.fr

EN CLIQUANT sur le lien indiqué dans la rubrique « INSCRIPTIONS IFSI – IFAS – IFAP »



ETAPE 1

Cliquez sur **INFORMATION** et lire la notice d'information

ETAPE 2

Cliquez sur **INSCRIPTION** pour recevoir vos identifiants de connexion par mail

(Une adresse e-mail ne peut servir à plusieurs candidats)

ETAPE 3

Cliquez sur **CONNEXION** pour remplir la «*Fiche préinscription*»

ET

Téléchargez et imprimez **OBLIGATOIREMENT** votre dossier d'Inscription

⚠ ……**INFORMATION - RUBRIQUE « Titre d'Inscription – Catégorie »**

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**



Droit commun
Candidats non titulaires d'un des diplômes ou Titres mentionnés dans le menu déroulant ci-contre :
Vous suivrez un **CURSUS COMPLET de formation.**

OU

Candidats titulaires d'un des diplômes mentionnés dans le menu déroulant ci-contre :
Indiquez votre diplôme =>
Vous suivrez un **CURSUS PARTIEL de formation.**

Les candidats en Terminale ASSP ou SAPAT : Indiquez le Baccalauréat préparé.

Fondation Léonie Chaptal Reconnue d'utilité publique
19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES +33 1 39 90 58 45 contact@fondationleoniechaptal.org **fondationleoniechaptal.org**